

NOTE INFORMATIVE SUR L'INFRASTRUCTURE MONDIALE DE QUALITÉ HALAL DE L'OCI

En référence à la 1ère réunion du groupe de travail (TFG) du Conseil d'accréditation de l'INMPI tenue le 02 Novembre 2019 à la ville sainte de La Mecque, ainsi que compte tenu de la proposition exprimée de développer l'infrastructure mondiale de qualité halal de l'OCI;

Les membres du TFG ont décidé d'autoriser le Secrétariat général à préparer ce document, qui définit les éléments clés, les rôles et les tâches pour la mise en œuvre réussie du mécanisme de l'infrastructure de qualité halal mondiale de l'OCI;

La structure suivante décrit le mécanisme d'harmonisation des normes et autres exigences spécifiques pertinentes grâce à la normalisation volontaire entre les pays de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), le processus d'évaluation de la conformité et l'accréditation des activités halal, et des règles pour harmoniser les procédures et les pratiques pour atteindre une reconnaissance mutuelle complète des activités de certification et d'accréditation halal basées sur les normes OIC/SMIIC:

Normalisation

- L'INMPI est responsable de l'élaboration des normes OIC/SMIIC en tant que seul organisme de normalisation de l'OCI à utiliser dans l'infrastructure de qualité halal mondiale de l'OCI.
- Les comités techniques de l'INMPI élaborent des normes pour les produits / services / système de gestion pour les activités halal.
- Les comités techniques de l'INMPI élaborent des normes pour les produits / services / système de gestion pour les activités halal.
- Tous les États membres de l'INMPI et les parties prenantes concernées, telles que l'Académie Internationale du Fiqh Islamique (IIFA), contribuent au processus d'élaboration de normes au sein de l'INMPI.
- Les organismes nationaux de normalisation des États membres de l'OCI adoptent les normes OIC/SMIIC en tant que normes nationales, ou les adoptent de manière modifiée en tenant compte de toutes les déviations nationales et les conditions nationales spéciales avec une indication claire de toutes les déviations conformément au GUIDE 1 de l'INMPI : Guide sur l'adoption nationale et régionale des normes OIC/SMIIC.
- Seules les normes OIC/SMIIC doivent être utilisées dans l'infrastructure de qualité halal mondiale de l'OCI.

Évaluation de la conformité:

- Les organismes d'évaluation de la conformité peuvent être à la fois gouvernementaux et non gouvernementaux et sont censés utiliser les normes OIC/SMIIC pour leurs activités.
 - **Organisme d'évaluation de la conformité:** *Organisme qui effectue des services d'évaluation de la conformité (tels que l'étalonnage, les essais, l'inspection et la certification) pour démontrer que les exigences halal spécifiées relatives à un produit, un service, un processus, un système, une personne ou un organisme sont remplis*
- Le comité pour l'évaluation de la conformité de l'INMPI (SMIIC/CCA) développe également des guides d'évaluation de la conformité sur le halal (exemple de système de certification de produit, etc.)

Accréditation:

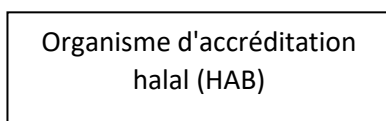
- Les organismes d'accréditation nationaux des États membres de l'OCI mènent leurs activités selon la norme OIC/SMIIC 3 et effectuent des activités d'évaluation d'accréditation basées sur la norme OIC/SMIIC 2, etc...
 - **Organisme d'accréditation:** *organisme autoritaire qui effectue l'accréditation (une activité spécifique d'évaluation de la conformité impliquant l'évaluation par un tiers indépendant de l'organisme d'évaluation de la conformité avec des exigences spécifiées).*
 - **Les organismes d'accréditation halal** devraient être membres **signataires** de la **structure désignée** pour renforcer la confiance que les activités d'évaluation de la conformité accréditées dans un État membre de l'OCI peut être considérées comme équivalentes aux activités d'évaluation de la conformité accréditées entreprises dans un autre État membre, et par conséquent les États membres peuvent reconnaître mutuellement les résultats des évaluations de la conformité (par exemple, les rapports de test, les rapports d'inspection et les certificats Halal).
 - **Organisme d'accréditation halal:** *Organisme autoritaire qui effectue l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité impliqués dans les produits / services / systèmes de gestion halal selon les normes OIC/SMIIC. (Clause 4.1 (1) des TdRs AC INMPI)*

Accord de reconnaissance multilatérale (MLA / MRA):

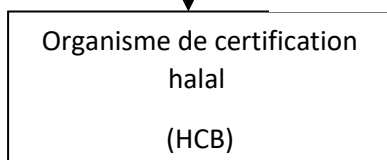
- La structure désignée procède à l'évaluation par les pairs des organismes d'accréditation halal.
- Un document sera préparé pour la mise en place de la base entre l'OIC/SMIIC et la structure désignée, qui contiendra tous les détails de la coopération.
 - **Structure désignée:** Une entité dont le but est d'élaborer et de maintenir les MLA/MRA et est une coopération des organismes d'accréditation des États membres de l'OCI ayant signé un protocole d'accord (MoU) avec la structure désignée. (Clause 4.1 (p) des TdRs INMPI AC).
- La structure des membres de la structure désignée sera conforme à la structure des membres de l'OCI.
- Il est préférable que la structure désignée soit une coopération d'organismes d'accréditation des États membres de l'OCI qui ont un protocole d'accord avec le Forum international d'accréditation (IAF) dans le domaine du halal.
 - **Accord de reconnaissance multilatérale (MLA / MRA):** Accord signé entre les organismes d'accréditation des États membres de l'OCI par lequel les signataires reconnaissent et acceptent l'équivalence des systèmes d'accréditation exploités par les membres signataires, et reconnaissent également la fiabilité des résultats de l'évaluation de la conformité fournis par la conformité des organismes d'évaluation accrédités par les membres signataires qui peuvent être effectués par une structure désignée reconnue par l'INMPI pour faire fonctionner le système d'évaluation par les pairs de ses membres. (Clause 4.1 (o) des TdRs SMIIC AC)
 - **Signataire:** un membre de la structure désignée qui a signé un MLA / MRA avec la structure désignée. (Clause 4.1 (q) des TdRs SMIIC AC)
- Après la préparation du document au sein du groupe de travail (TFG) qui contiendra tous les détails du mécanisme de coopération, ledit document sera discuté et approuvé par la direction du conseil d'accréditation de l'INMPI et le conseil d'administration de l'INMPI pour être soumis à l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) pour leur examen et approbation.

Exemple de structure du processus d'accréditation halal

(Page VI de la norme OIC / SMIIC 3: 2019)



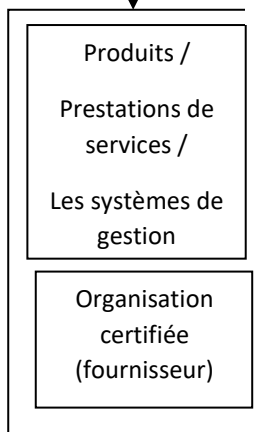
Évaluer la compétence du HCB



Les HAB évaluent la compétence des HCB. Ils peuvent faciliter le commerce en promouvant l'acceptation mondiale des résultats de l'évaluation de la conformité émis par les HCB accrédités. Ceci est renforcé s'ils sont évalués par les pairs et sont membres d'accords de reconnaissance

Les HCB évaluent la conformité des produits/services et des fournisseurs aux spécifications /exigences et aux exigences supplémentaires liées au Halal.

Évaluer la conformité aux normes et directives halal de l'OIC / SMIIC



Les consommateurs/clients/acheteurs acquièrent des produits/services ou les achètent des fournisseurs conformément aux spécifications et exigences supplémentaires liées au halal. Les autorités réglementaires peuvent fixer des exigences supplémentaires liées au halal pour les produits/services et les fournisseurs.

Métrologie:

- L'INMPI est responsable de la définition des politiques et stratégies de métrologie au sein de l'OCI. Le Conseil de Métrologie de l'INMPI (SMIIC MC) assure la coopération dans tous les types d'activités et de politiques de métrologie entre les États membres de l'INMPI.
- La métrologie couvre les activités liées aux essais dans trois domaines : la métrologie scientifique, industrielle et légale. Les instituts nationaux de métrologie (INM) et les instituts désignés (ID, qui sont responsables de certaines normes nationales et des services associés qui ne sont pas couverts par les activités "traditionnels" des INM) des États membres de l'INMPI sont impliqués dans la conduite des activités nécessaires pour soutenir le développement de l'infrastructure de qualité par la réalisation, la maintenance et la diffusion des étalons de mesure des grandeurs physiques et la certification des matériaux de référence pour la métrologie en chimie parmi les États membres de l'INMPI. Les INM et les ID sont également responsables de la diffusion de la traçabilité métrologique aux unités SI, de la recherche, du transfert de connaissances et de la réalisation d'activités d'essai et d'étalonnage conformément aux systèmes de qualité dans ce domaine dans les États membres de l'OCI.
- La métrologie est l'un des éléments clés de l'infrastructure mondiale de qualité halal de l'OCI qui soutient le commerce mondial des produits et services halal. L'infrastructure de métrologie, l'harmonisation et la mise en œuvre des normes de mesure entre les États membres de l'OCI jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des produits halal et dans l'élimination des obstacles techniques au commerce, ce qui permet de développer le commerce entre eux et avec d'autres pays.
- Les activités de métrologie de l'infrastructure mondiale de qualité halal de l'OCI fourniront la base technique des programmes de certification halal dans l'ensemble des États membres de l'OCI, qui visent à qualifier les produits halal des États membres de l'OCI au sein de ces derniers et à leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés.
- Le conseil de métrologie (SMIIC MC) continuera à soutenir le développement de normes et de directives OIC/SMIIC spécifiant certains matériaux ou ingrédients à produire en tant que matériaux de référence (RM) et matériaux de référence certifiés (CRM) afin de garantir la traçabilité métrologique et l'exactitude des résultats des tests dans l'industrie halal à la fois pour les pays membres et non membres de l'OCI.
- Les INM et les ID des États membres de l'INMPI continueront à faire de leur mieux pour renforcer les capacités de métrologie halal en employant du personnel qualifié pour les tests d'authenticité halal et en acquérant les instruments de pointe nécessaires à la

production et à la certification des matériaux de référence halal. La participation aux comparaisons internationales/régionales fournira une reconnaissance mondiale des matériaux de référence halal de l'INMPI et des capacités de test d'authenticité halal. Le conseil de métrologie de l'INMPI (SMIIC MC) travaillera à l'organisation de comparaisons inter-laboratoires afin d'assurer l'équivalence des normes de test nationales et des résultats de test produits par la suite

- Au niveau national, chaque État membre est tenu de désigner son INM ou son ID dans les trois domaines de la métrologie concernant le halal afin de réaliser les activités suivantes:
 - a) établissement d'un laboratoire de référence halal,
 - b) préparation des matériaux de référence / matériaux de référence certifiés (MR/MRC) en coordination avec les organismes nationaux d'accréditation halal autorisés,
 - c) participation à des comparaisons inter-laboratoires régionales et internationales au sein des laboratoires nationaux de métrologie et des institutions de développement international en ce qui concerne les tests d'authenticité halal,
 - d) fournir des services météorologiques/analytiques,
 - e) développer les références (méthodes et instruments),
 - f) transférer les connaissances sur les capacités nationales d'étalonnage et de mesure (CMC).